



## Faire part de décès

Par **COMP.A**, le **02/12/2023** à **16:23**

Bonjour,

Nous sommes 4 enfants, 1 de mes frères n'a plus de contact avec mes parents et nous autres frères et soeurs depuis plus de 10ans. Notre père souhaitait que notre frère ne figure pas sur son faire part de décès mais l'a notifié qu'oralement.

Nous avons écouté les souhaits de notre père et n'avons pas fait figurer mon frère sur son faire-part de décès, désormais mon frère se retourne contre nous en s'appuyant sur la faute de ne pas figurer sur ce document. Est-ce qu'une loi nous obligeait à l'y faire apparaître ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Ariane

Par **Pierrepauljean**, le **02/12/2023** à **16:43**

Bonjour

A ma connaissance il n'existe pas d'obligation d'inscrire les noms de tous les membres de la famille sur un faire part

Par **COMP.A**, le **02/12/2023** à **16:50**

Merci beaucoup pour votre réponse